

Mohamed Djouad ne sort pas

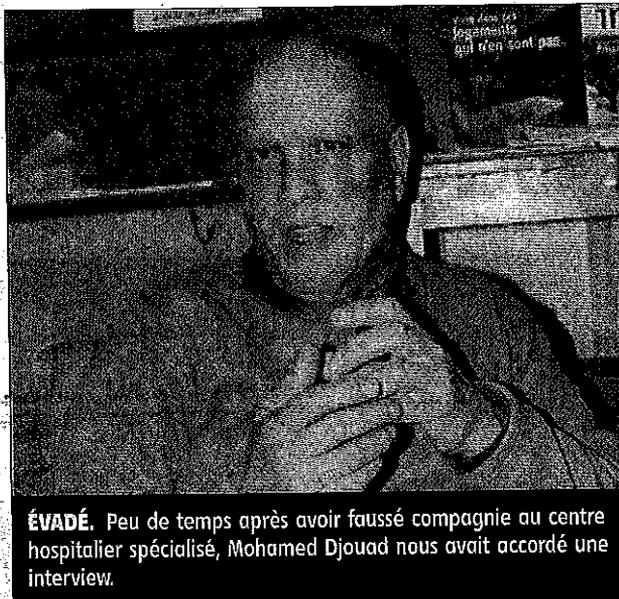
La chambre de l'instruction de la cour d'appel d'Orléans a refusé, hier, le placement sous contrôle judiciaire de cet homme de 63 ans, incarcéré depuis le 15 mars.

Philippe Renaud
philippe.renaud@larep.com

Il attendait depuis longtemps ce moment : pouvoir déverser devant un juge le contenu amer de vingt années de vexations et de rancœurs accumulées. L'audience, ce jeudi matin, de la cour d'appel d'Orléans, offre enfin l'opportunité, à Mohamed Djouad, de transformer le prétoire en tribune. Et de livrer publiquement son histoire.

« C'était un simulacre de retenue »

« Je suis sinistré social, suite à tout ce que j'ai pu subir depuis vingt et un ans », raconte cet homme de 63 ans, depuis le box de la salle d'audience où il se présente sobrement vêtu d'un pull à col roulé noir.



ÉVADÉ. Peu de temps après avoir faussé compagnie au centre hospitalier spécialisé, Mohamed Djouad nous avait accordé une interview.

Le verbe aisé, le preneur d'otage du directeur de la voirie de l'Agglo remonte le temps, évoque ses espoirs déçus, lorsque la municipalité de Jean-Pierre Sueur lui a refusé son projet de poubelles sur roulettes. Et les déconvenues qui se sont succédé.

Militant de toutes les causes, il dit avoir été victime de « fourberies et de coups tordus ». En vingt années de combats éparés, qui l'ont conduit à faire le grand écart politique, Mohamed Djouad a finale-

ment tout perdu. À commencer par ses illusions.

Traits hystériques

Il est dans cet état d'esprit, teinté de « marasme et de détresse sociale », lorsqu'il pénètre, le 26 novembre 2010, à 11 h 30, dans les locaux de la communauté d'agglomération Val-de-Loire, à Orléans. « Cet acte, c'est un appel au secours. Ça n'a pas été de gaieté de cœur », indique-t-il à la cour.

Armé d'une réplique en plastique d'un pistolet-mitrailleur Uzi, de canettes

de soda remplies pour l'une d'essence, pour l'autre de chlorate de soude, Mohamed Djouad s'est enfermé dans un bureau avec Jean-Pierre Degorgue, qu'il a maintenu en otage durant plus de sept heures.

« Mon seul espoir »

« J'ai pris le temps de lui expliquer les choses, je n'ai pas été violent avec lui. C'était un simulacre de retenue », précise-t-il. Le président lui rappelle qu'il a, ultérieurement, revendiqué son acte. « Ce n'est pas ma légion d'honneur. Ça veut dire que je lui donne un sens politique et social », précise Mohamed Djouad.

Une expertise psychiatrique a relevé chez cet homme des « traits paranoïaques très prononcés et des traits de personnalité hystérique ». L'avocat général réclame son maintien en détention, au regard du risque de réitération.

« Je vous demande d'accorder un sens à ma parole d'honneur. Vous êtes mon seul espoir », rétorque Mohamed Djouad, que la chambre de l'instruction maintient en détention provisoire. ■